



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent quatre-vingt-unième session

Rome, 3-5 juin 2020

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert van der Zee
Directeur de la Division des finances
Programme alimentaire mondial
Courriel: Robert.Vanderzee@wfp.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- Des renseignements sont donnés au Comité financier et au Conseil d'administration, en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général du PAM. Le rapport récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçus des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil d'administration (article XIII.4 (e) du Règlement général).
- À la suite des modifications du Règlement général et du Règlement financier du PAM entrées en vigueur en janvier 2019, ce rapport présente une nouvelle section traitant des contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, auxquelles un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects est appliqué, comme le prévoit l'article XIII.4 (e) du Règlement général.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du présent document d'information.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO prend note du document intitulé "Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019".**



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 29 juin-3 juillet 2020

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 18 mai 2020	WFP/EB.A/2020/6-J/1
Original: anglais	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019

Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du
Département de la gestion des ressources
et Directeur financier
tél.: 066513-2885

M. R. van der Zee
Directeur
Division des finances
tél.: 066513-2544

Mme M. Mananikova
Chef
Comptabilité financière et information des donateurs
tél.: 066513-2868

Contributions des gouvernements de pays en développement, des gouvernements de pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général)

2. De nombreux gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels apportent leur soutien aux opérations du PAM au moyen de contributions en nature sous forme de produits ou de services, qui relèvent de l'article XIII.4 (c) du Règlement général. En 2019, la valeur de ces contributions était de 12,6 millions de dollars É.-U. au titre du dispositif de couplage, en baisse par rapport aux 39,9 millions de dollars enregistrés en 2018. Les contributions en nature sous forme de produits ou de services ont été couplées à des contributions en espèces d'un montant de 6,8 millions de dollars versées par d'autres donateurs, en baisse par rapport au montant de 40,3 millions de dollars versé en 2018, et à un montant de 3,4 millions de dollars puisé dans le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs. Il n'a été accordé en 2018 ou en 2019 aucune dérogation au recouvrement des coûts d'appui indirects pour ce type de contributions.

TABLEAU 1: CONTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE XIII.4 (c) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FOURNIES EN 2019 (en dollars)			
Donateur	Valeur (produits/services)	Autres coûts et coûts d'appui indirects financés par	
		d'autres donateurs	le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs*
Afghanistan	903 177	1 146 187	-
Congo	9 520	-	12 225
Gambie	1 840 000	-	935 272
Mali	1 316 790	317 368	1 000 000
Népal	936 056	807 734	1 000 000
Nicaragua	87 032	-	35 001
Pakistan	5 323 327	4 522 360	-
Timor-Leste	22 000	-	11 012
Ouganda	2 114 119	-	421 474
Total 2019	12 552 021	6 793 649	3 414 984
Total 2018	39 920 010	40 347 531	-

* Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a apporté les fonds nécessaires pour financer les coûts d'appui associés à ces contributions.

Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs (article XIII.4 (d) du Règlement général)

3. En 2019, des opérations du PAM ont vu leurs moyens augmentés par des contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires. Ces contributions reçues en nature, sous forme de services et d'articles non alimentaires, ont baissé en 2019, passant à 14,1 millions de dollars, contre 15,8 millions de dollars en 2018. La valeur totale estimée des dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects se montait pour 2019 à 0,9 million

de dollars, en diminution par rapport au montant de 1 million de dollars enregistré en 2018. On trouvera dans le tableau 2 le détail des coûts d'appui indirects visés par la dérogation précisant le donateur, le pays bénéficiaire et le montant de la contribution.

TABEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2019 (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Al Yah Satellite Communications Company	Siège, Rome	93 992	6 109
Réserve civile du Canada	Burkina Faso	150 646	9 792
	Burundi	75 870	4 932
	Cameroun	66 811	4 343
	Mozambique	64 813	4 213
Agence danoise de gestion des situations d'urgence	Mozambique	5 828	378
	Ouganda	58 378	3 795
Conseil danois pour les réfugiés	Tchad	62 399	4 056
	République démocratique du Congo	51 453	3 344
	Mozambique	85 859	5 581
	Myanmar	112 785	7 331
	Rwanda	107 270	6 972
	Soudan	137 837	8 959
	Yémen	189 435	12 313
Ericsson	Bahamas	32 060	2 084
	Bangladesh	118 353	7 693
	Mozambique	283 607	18 434
Eutelsat	Siège, Rome	550 100	35 757
Hispasat S.A.	Siège, Rome	59 499	3 867
Unité islandaise de réponse aux crises	Mozambique	245 716	15 972
Information Management and Mine Action Programs Inc.	Mozambique	198 950	12 932
Irish Aid	Burundi	205 199	13 338
	Ghana	97 996	6 370
	Malawi	63 043	4 098
	Népal	163 728	10 642
	Somalie	135 490	8 807

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2019 (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
Koninklijke DSM N.V.	Siège, Rome	16 245	1 056
Luxembourg	Mozambique	30 980	2 014
Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale des Émirats arabes unis	Bangladesh	226 983	14 753
	Mozambique	580 000	37 700
Conseil norvégien pour les réfugiés	Bureau régional de Bangkok	123 810	8 048
	Burkina Faso	114 833	7 464
	Cameroun	64 796	4 212
	Tchad	269 559	17 520
	Colombie	193 922	12 605
	République démocratique du Congo	164 238	10 675
	Éthiopie	125 981	8 189
	Siège, Rome	118 981	7 734
	Jordanie	126 219	8 204
	Malawi	149 589	9 723
	Mali	112 691	7 325
	Mozambique	195 659	12 718
	Niger	415 917	27 035
	Nigéria	196 739	12 788
	Sénégal	254 263	16 527
	Soudan du Sud	248 495	16 152
	République-Unie de Tanzanie	144 304	9 380
	Ouganda	37 225	2 420
RedR Australia	Bangladesh	170 572	11 087
	Fidji	10 941	711
	Siège, Rome	82 379	5 355
	Namibie	54 567	3 547
	Ouganda	108 071	7 025
Renault Trucks	Siège, Rome	172 585	11 218
Stop Hunger	Siège, Rome	102 457	6 660
Agence suédoise pour la protection civile	Bangladesh	70 562	4 587
	Cameroun	457 186	29 717

TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE, ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2019 (en dollars)			
Donateur	Pays/région bénéficiaire	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
	République démocratique du Congo	133 824	8 699
	Éthiopie	51 485	3 347
	Mali	130 139	8 459
	Mozambique	186 041	12 093
	Niger	241 998	15 730
	Nigéria	98 635	6 411
	Soudan du Sud	688 369	44 744
Direction suisse du développement et de la coopération	Burundi	254 729	16 557
	République démocratique du Congo	646 169	42 001
	République populaire démocratique de Corée	201 128	13 073
	Haïti	259 003	16 835
	Siège, Rome	730 893	47 508
	Mali	95 362	6 199
	Myanmar	104 792	6 811
	Pakistan	127 390	8 280
	Somalie	255 258	16 592
	Sri Lanka	165 684	10 769
UPS	Cameroun	307 760	20 004
	République centrafricaine	146 337	9 512
	République démocratique du Congo	105 700	6 871
	Haïti	230 768	15 000
	Siège, Rome	247 262	16 072
	Mozambique	148 285	9 639
Total 2019		14 114 877	917 467
Total 2018		15 819 851	1 029 680

Réductions des coûts d'appui indirects pour les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition (article XIII.4 (e) du Règlement général)

4. Le Conseil d'administration¹ a décidé d'appliquer un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent aux contributions fournies par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et aux contributions fournies par des pays en développement ou par des pays en transition. En 2019, la valeur de ces contributions reçues en espèces et en nature s'élevait à 132,6 millions de dollars, dont un montant de 5,1 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects. On trouvera au tableau 3 la liste des pays donateurs concernés ainsi que le montant de la contribution et le montant des coûts d'appui indirects résultant de cette réduction.

TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2019 POUR LESQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)		
Pays	Montant de la contribution (en dollars)	Montant des coûts d'appui indirects (4%)
Arménie	44 506	1 712
Bangladesh	3 914 540	150 559
Bénin	17 697 242	680 663
Burundi	4 833 492	185 904
Cambodge	3 335 500	128 288
Chine	2 300 000	88 462
Colombie	32 707 897	1 257 996
Congo	18 049	694
République démocratique du Congo	5 146 451	197 940
Côte d'Ivoire	1 500 000	57 692
Égypte	200 000	7 692
El Salvador	552 476	21 249
Honduras	19 805 289	761 742
Inde	1 960 000	75 385
Mozambique	16 000 000	615 385
Niger	1 108 255	42 625
Pérou	294 322	11 320
Philippines	3 924 240	150 932
Ouganda	2 753 412	105 900
Zimbabwe	14 500 000	557 692
Total 2019	132 595 671	5 099 832

¹ WFP/EB.2/2018/6-A/1/Rev.1.